



SVBB
ASCP
ASCP

Schweizerischer Verband der Berufsbeistandspersonen
Association suisse des curatrices et curateurs professionnels
Associazione svizzera delle curatrici e dei curatori professionali

02/2023

Udligenswil, le 7 juin 2023

Chers collègues,

A peine débutée – voilà que le milieu d'année se profile déjà ! Le temps file, mais « nos » objectifs avancent et les deux activités ci-après sont toujours d'actualité et prioritaires pour l'ASCP-SVBB :

- Publication/organisation des **Journées d'étude de l'ASCP des 14 et 15 septembre 2023 à Thoune**;
- Travaux préparatoires en vue de **la mise en œuvre de la stratégie adoptée lors de l'AG 2022, présentée à l'occasion de l'assemblée générale 2023. [Reconnaissance du titre professionnel « Curatrice professionnelle / curateur professionnel ASCP-SVBB »](#)**

Vous trouverez ci-après de plus amples informations sur le monde de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Contenu :

- | | |
|---|--------------------------------|
| A) Nouvelles du monde de la protection de l'enfant et de l'adulte | D) Prestations de tiers |
| B) Informations sur le travail du comité et nouvelles internes | E) Manifestations |
| C) Conseils juridiques et pratique du Tribunal fédéral dans le domaine de la PEA | |

A) Le monde de la protection de l'enfant et de l'adulte/KES

1) Journées d'étude dédiées à la protection de l'enfant et de l'adulte 2023 les 14 et 15 septembre 2023 à Thoune

Le moment est venu - nous avons reçu toutes les confirmations requises et le dernier projet de programme est sur le point d'être « imprimé ». Comme annoncé, les prochaines Journées d'étude PEA de l'ASCP-SVBB auront lieu le jeudi/vendredi **14/15 septembre 2023**, à nouveau au [Congress-Hotel Seepark](#) à Thoune.

Vous trouverez sur notre [site Internet](#) (page d'accueil) une *information préliminaire* sur les Journées d'étude 2023, ainsi que le dernier *projet de programme*, la [liste des intervenants](#) et des exposés, les [13 ateliers](#) de l'édition 2023 et l'[inscription en ligne](#).

- > Vous pouvez directement vous inscrire à l'événement (depuis le 5 mai 2023); nous avons déjà reçu plus d'une centaine d'inscriptions.
- > Le brochure numérique des Journées d'étude devrait être en ligne le 7 juin.
- > Les brochures imprimées seront adressées à nos membres vers la mi-juin - mais en quantité réduite par rapport au passé (1 à 3 exemplaires par membre).

Où habiter ?

Voilà le thème des Journées d'étude 2023, une des questions clés qui revient sans cesse dans le quotidien des collaboratrices et collaborateurs des APEA et des curatelles professionnelles actives dans la protection de l'enfant et de l'adulte (PEA).

Nous souhaitons présenter aux APEA et aux curateurs professionnels les meilleures procédures et réponses possibles en partant des différentes perspectives des personnes âgées, des enfants et jeunes adultes – notamment lorsqu'ils souffrent de crises psychiques. Il s'agit d'analyser la portée, l'importance et les conséquences des interventions en matière de logement dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte, mais aussi d'impliquer fortement l'entourage proche des personnes concernées.

- > Nous vous fournissons volontiers de plus amples informations sur notre site Internet (et via la brochure des Journées d'étude envoyée à partir de la mi-juin 2023). Dans l'intervalle, nous vous invitons à [vous inscrire sans plus attendre aux Journées d'étude des 14 et 15 septembre 2023](#); le nombre de participants est malheureusement limité et les confirmations se font dans l'ordre de réception des inscriptions.

2) Procédure de reconnaissance du titre « curatrice professionnelle ASCP/curateur professionnel ASCP »

Lors de sa dernière séance, le comité de l'ASCP a notamment approuvé sans opposition les dispositions d'exécution pour la mise en œuvre de cet important projet de l'ASCP visant à renforcer la profession. Elles seront présentées avec des exemples de reconnaissance lors de l'assemblée générale du 14 septembre et seront ensuite divulguées aux médias.

Pour rappel, l'assemblée générale de l'ASCP du 1er septembre 2022 a décidé à une nette majorité (63%) de mettre en œuvre [ce projet de l'ASCP \(décision de principe\)](#). Il a pour objectif de contribuer au renforcement de la profession, à une amélioration de la qualité et à l'augmentation de l'identification avec la profession (cf. [mailing 03/2022 du 16.09.2022](#)).

Le futur « titre professionnel de l'ASCP » doit/peut être octroyé aux requérant(e)s disposant d'une expérience professionnelle suffisante dans le domaine de la curatelle, ainsi que d'une formation professionnelle (cf. *let. B, ch. 3.1, page 5 du [mailing 03/2022](#)*). La reconnaissance ne dépend pas de l'affiliation à l'ASCP.

En février 2023, le comité de l'ASCP avait déjà décidé de la future procédure, légèrement adaptée dans l'intervalle, jusqu'à son introduction (avec les premières décisions de reconnaissance à partir du 01.2024) :

- L'élaboration des formulaires Internet pour le dépôt des demandes via le site web de l'ASCP est prévue d'ici fin juillet.
- En juin/juillet, le comité recrutera 5 à 9 membres pour la commission de reconnaissance auprès des Hautes écoles spécialisées, des membres collectifs et des APEA et les nommera après élection par le comité; il en sera de même pour la commission de recours composée de 3 membres.
- En collaboration avec la commission de reconnaissance, les documents et le déroulement de la procédure seront définitivement mis au point d'ici fin août.
- La présentation de la procédure de reconnaissance, accompagnée d'un travail de relations publiques sur les objectifs, la procédure et les mesures, est prévue à l'automne et lors des Journées d'étude (assemblée générale de l'ASCP du 14 septembre). Puis, la procédure de demande de reconnaissance sera ouverte à partir d'octobre 2023 (avec un premier délai de dépôt à fin 2023).

3) **Résultat de l'étude sur le projet d'aide sociale à Winterthur : moins de coûts grâce à un nombre accru de travailleurs sociaux** (Original uniquement en allemand)

Le service de conseil social de la ville de Winterthur a pu créer des postes temporaires supplémentaires de 2018 à fin 2021. L'objectif était d'améliorer l'encadrement des bénéficiaires de l'aide sociale. Une étude montre aujourd'hui que la démarche était financièrement rentable : **chaque franc investi dans les besoins supplémentaires en personnel a généré un bénéfice de 1,74 franc**, ce qui correspond à une réduction des coûts totaux annuels de CHF 2,7 millions. Le conseil municipal proposera au Grand Conseil de reconduire onze postes pour une durée illimitée. Merci de cliquer ici pour accéder à [l'information aux médias](#). L'[étude](#) du Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) est également disponible dès à présent.

Ces conclusions peuvent sans aucun doute être appliquées - certes à plus long terme - au travail d'assistance des curateurs professionnels. Consacrer davantage de temps à la prise en charge entraîne une meilleure intégration ! > A notre sens, les conclusions peuvent grandement servir à justifier une demande d'augmentation de postes au sein des curatelles – une démarche qui s'avère presque partout nécessaire.

4) **Revue de la protection des mineurs et des adultes (RMA) - Actualités**

Dans l'**édition spéciale RMA n° 02/2023 (avril)**, vous trouverez notamment les articles, rapports et commentaires suivants (les liens ci-après ne fonctionnent que si vous êtes abonné(e) à la RMA; voir à ce sujet l'information complémentaire *) :

- Dörflinger : **Randonnées en montagne - pause avec planification d'itinéraire !**
Rétrospective et perspectives à 10 ans du DPEA du point de vue d'un président d'une APEA (AR)

- Odermatt/Heim/Frei/Vuissoz : **10 ans du DPEA et 110 ans de l'association professionnelle ASCP - Deux raisons de dresser un bilan du point de vue des curateurs professionnels**

La version française de cet article sera publiée dans l'édition 04/2023 de la RMA du mois d'août.

- Kuhn : **Les dérogations prosociales aux règles comme cause d'un nombre élevé de mesures de protection de l'enfant**

- COPMA/KOKES : **Questions de droit des assurances sociales liées à la rémunération des curateurs privés et spécialisés. Recommandations de la commission permanente de la COPMA du 6 février 2023.**

Nouvelles de la pratique du conseil juridique de l'ASCP

> Affolter-Fringeli : [Suppléance](#) en cas d'absence du [curateur professionnel](#) (cf. aussi le résumé sous let. C ch. 1.1 ci-après

> Affolter-Fringeli : Responsabilité pour des dommages causés par des curateurs privés.

***)** Vous n'êtes pas encore abonné-e à la RMA ? Alors profitez de l'occasion pour souscrire un [abonnement d'essai de deux mois](#) (cf. informations complémentaires sur notre [site web](#)).

5) **10 ans du DPEA et 110 ans de l'association professionnelle ASCP (RMA 02/2023 p. 113 ss.) - Deux raisons de dresser un bilan du point de vue des curateurs professionnels**

Dans la dernière [RMA 02/2023](#), Ignaz Heim (président en fonction jusqu'en 2022), Dominic Frei et Frédéric Vuissoz (les deux co-présidents actuels), ainsi que Markus Odermatt (secrétaire général de l'ASCP) passent en revue l'histoire, posent un regard sur le présent et exposent les perspectives avec

6 recommandations pour l'avenir (RMA 02/2023 p. 113-133; accès à la RMA avec l'abonnement RMA ou sur notre site Internet ([après connexion via l'espace réservé aux membres de l'ASCP](#)).

L'ASCP propose une rétrospective de ses 110 ans d'existence. Les auteurs passent en revue l'histoire de l'association et l'évolution du droit révisé de la protection de l'enfant et de l'adulte (DPEA) depuis son entrée en vigueur il y a dix ans et dressent un état des lieux de la situation professionnelle des curateurs professionnels selon différentes perspectives.

L'évolution de l'ASTO à l'ASCP est marquée par celle de la conception du droit de l'ancien système de tutelle. Avec le professionnalisme croissant et l'intérêt public pour la protection de l'enfant et de l'adulte, les exigences envers le travail de l'association ont également augmenté. La mise en œuvre de la révision du droit de la protection de l'enfant (DPEA) depuis 2013 a entraîné des changements fondamentaux dans le travail et les exigences vis-à-vis des curateurs.

Les auteurs montrent comment l'exigence d'une gestion des mandats interdisciplinaire, ainsi que la promotion de l'autodétermination et de l'efficacité personnelle des personnes concernées et des systèmes familiaux se répercutent sur le travail quotidien. Ils évoquent également les conditions nécessaires à l'accomplissement du mandat de curateur et les évolutions qui se profilent à l'horizon. Six recommandations sont formulées en guise de conclusion.

6) Pénurie de main-d'œuvre qualifiée ... et les curateurs professionnels ne cessent de quitter le bateau (Original – uniquement en allemand (Solothurner Zeitung du 11.02./Luzerner Zeitung 03.02.2023/ Aargauer Zeitung du 01.03.2023 – uniquement en allemand)



Claudia Hosang et Patrick Frehner, co-président de l'APEA Wil-Uzwil, insistent notamment sur la surcharge de travail de nombreux curateurs professionnels.

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous trouverez plusieurs articles récents de journaux locaux, disponibles sur le site Internet de l'ASCP. Ils mettent en exergue la situation difficile des curateurs professionnels.

7) Réseau suisse des droits de l'enfant - protection de l'enfant et arrêts actuels du Tribunal fédéral/affaires

Sur le « site Internet du réseau » sont publiés tous les trimestres les [arrêts](#) actuels [du Tribunal fédéral](#) ainsi qu'une liste des *affaires liées à la protection de l'enfant traitées par le Parlement suisse* (interventions et requêtes actuelles) *). Ces documents ainsi que le suivi des articles de presse, mis à jour chaque semaine, sont disponibles [dans l'espace réservé aux membres du réseau](#) *).

Sur le « site web du réseau », vous accéderez également à l'[aperçu de la session de printemps](#) des Chambres fédérales.

Vous y trouverez aussi d'autres actualités relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant sous Actualités et dans la newsletter du réseau, à laquelle vous pouvez également vous abonner. *) Pour ce faire, veuillez d'abord vous connecter à l'espace membres de l'ASCP (nom d'utilisateur et mot de passe), afin que le lien fonctionne.

B) Informations sur le travail du comité et l'Assemblée générale de l'ASCP

1) Retraite du comité de l'ASCP des 22 et 23 mai 2023 : résultats de la stratégie 2023-2025

Le renforcement de la profession de curatrice professionnelle/curateur professionnel reste au centre des préoccupations de l'ASCP. Où se situe l'ASCP/dans quelle direction l'association doit-elle se développer ? Telles étaient les principales questions posées lors de la retraite du comité en mai 2023. Les groupes de discussion (Dans quelle direction l'association doit-elle se développer ?) ont permis de dégager trois thèmes prioritaires pour le futur développement :

- Poursuivre le renforcement des relations publiques (PR « Public Relations »)
- Clarifier/améliorer la collaboration avec les groupes régionaux

- Poursuivre le soutien à la mise en œuvre des recommandations de la COPMA

Le 26 juin 2023, le comité de l'ASCP discutera et décidera d'autres mesures concrètes liées à ces trois priorités. Outre le large consensus sur la réorientation ou **le développement des trois thèmes prioritaires**, les **projets en cours devront être poursuivis** dans le cadre du futur travail de l'ASCP :

- Reconnaissance ASCP du titre de « curatrice professionnelle / curateur professionnel »
- Organisation des Journées d'étude (tous les deux ans)
- Conseil et autres services

Les discussions, visions, objectifs et priorités élaborés ont donné naissance aux idées directrices suivantes pour l'ASCP-SVBB :

SVBB-ASCP **Nous**

A idons à renforcer nos membres (curateurs professionnels).
S outenons l'interconnexion et le réseautage;
C onseillons
P romouvons la formation

2) Rétrospective : échange avec les membres de l'ASCP du 27 mars 2023 à Olten

Les membres trouveront les résultats du dernier échange du 27 mars 2023 sous forme de mots-clés dans le résumé PPT sous Actualités « Echange régional ASCP 2023 » dans [l'espace membres de l'ASCP](#). L'échange a permis de discuter les points suivants :

- a) **Etat de la mise en œuvre des « Recommandations de la COPMA sur l'organisation des services des CP »**
 > Rapport des membres sur l'évolution au sein de l'organisation, de la région, du canton
- b) **Etat de la mise en œuvre « Reconnaissance du titre professionnel de CP »**
 > Rapport intermédiaire sur le déroulement et la planification pour 2023/2024
 > Présentation des dispositions d'exécution
- c) **Enquête sur la suggestion et l'initiative de formation SB de l'OVBB ; besoins et démarche ?**
 > Demandes que l'ASCP participe à un éventuel groupe de travail régional
- c) **Promotion des places de stage dans les curatelles professionnelles - infos**
 > Etat des recommandations de l'ASCP - publication prévue en juin/juillet 2023
- d) **Recommandations de l'ASCP - aperçu et info / Etat intermédiaire sur la base du dernier exemple**
 > « Collaboration entre CP et le service de révision de l'APEA » - Conseils pour la pratique et développements
- e) **Suggestions, propositions, informations et besoins des membres**

Le prochain échange avec les représentant-e-s des groupes régionaux de l'ASCP, prévu le 26 juin 2023, doit malheureusement être reporté à début novembre 2023. Les groupes régionaux seront informés directement de la nouvelle date retenue.

3) Assemblée générale de l'ASCP 2023 - perspectives

3.1 Perspectives d'avenir : Assemblée générale de l'ASCP du 14 septembre 2023

La prochaine Assemblée générale de l'ASCP aura lieu le **jeudi matin 14 septembre 2023 à Thoun** - comme d'habitude à l'occasion des Journées d'étude PEA des 14 et 15 septembre 2023. Nous vous transmettrons volontiers de plus amples informations ce printemps et vous enverrons, comme d'habitude, l'invitation à l'Assemblée générale en juin 2023. Nos membres trouveront ici une information préalable et un [ordre du jour provisoire](#).

En attendant, **merci de réserver la date du 14 septembre 2023 dans votre agenda !**

3.2 Reconnaissance en tant que « curatrice professionnelle ASCP-SVBB/curateur professionnel ASCP-SVBB »

Comme expliqué précédemment (cf. let. A, ch. 2 : avec des précisions sur l'importance pour l'ensemble du domaine de la PEA et sur le déroulement prévu), l'[Assemblée générale de l'ASCP du](#)

[1er septembre 2022](#) a approuvé à une majorité de 63% des votants le projet du comité pour l'introduction d'une reconnaissance du titre de « *curatrice professionnelle ASCP-SVBB/curateur professionnel ASCP-SVBB* » (cf. à ce sujet [d'autres explications sur notre site web](#)). La mise en œuvre de ce projet sera présentée lors de l'AG 2023.

C) Conseils juridiques de l'ASCP et arrêts/pratiques du Tribunal fédéral

Vous trouverez des contributions de notre conseil juridique et les arrêts actuels du Tribunal sur le site Internet de l'ASCP : <https://svbb-ascp.ch/fr/divers/consultation/>. En tant que membre, vous pouvez à tout moment soumettre une demande [par e-mail](#) auprès de notre secrétariat général.

1) Réponses aux demandes de conseil

Ci-après, un extrait d'un exemple de conseil régulièrement demandé. Les membres de l'ASCP trouveront les réponses de notre conseil juridique sur <https://svbb-ascp.ch/fr/divers/consultation/> (Merci de vous connecter au préalable à l'espace membres de l'ASCP afin que le lien fonctionne).

« Sécurité du courrier électronique » : aucun document ou courrier électronique contenant **des données personnelles visibles ne doit être envoyé au service de conseil juridique de l'ASCP**. Les échanges de courriels normaux ne sont pas protégés, c'est-à-dire qu'ils sont « aussi transparents qu'une carte postale ». D'où la requête suivante : merci d'anonymiser/de noircir les noms ou d'envoyer les documents par Incemail.

Conseil juridique - deux exemples :

1.1 [Suppléance en cas d'absence du curateur professionnel](#)

Réponse du conseil juridique, Kurt Affolter-Fringeli, lic. iur., avocat et notaire, Ligerz

Mots-clés : absence, indisponibilité, curateur, action propre de l'APEA, curateur de remplacement, responsabilité organisationnelle, gestion de la qualité, vacances, responsabilité, procuration.

1.2 **Responsabilité pour les dommages causés par les mandataires privés/PriMa**

Réponse de conseil juridique 24.08.2022, Kurt Affolter-Fringeli, lic. iur., avocat et notaire, Ligerz

Mots-clés : contrat de travail, curateur, responsabilité, PriMa, recours, dommages-intérêts, responsabilité.

> Réponses du conseil juridique pour les membres de l'ASCP : ci-après vous trouverez la justification détaillée de ces deux réponses du conseil juridique : [lien vers les deux réponses complètes du conseil juridique](#)

> Vous trouverez les réponses plus anciennes, librement accessibles, sur le site <https://svbb-ascp.ch/index.php?id=63&L=0>.

2) Pratique du conseil juridique / arrêts & pratique du Tribunal fédéral (resp. arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme CrEDH)

2.1 Vous trouverez également une **sélection d'arrêts liés à la PEA issus de la pratique du TF** dans l'espace membres du site Internet de l'ASCP

D) Prestations de tiers

Pour que tout le monde soit quitte !

Vous trouverez tous les détails sur le service quitt ici.

E) Manifestations

- **Échange avec les membres de l'ASCP 2023 – à agender : 27.03.2023**
Le prochain échange avec les membres de l'ASCP à Olten aura lieu le **27 mars 2023**. Une invitation suivra.
- **Échange avec les groupes régionaux de l'ASCP – à agender : 26.06.2023**
Le prochain échange entre les groupes régionaux et le comité de l'ASCP aura lieu le **26 juin 2023** (probablement à Zurich). Une invitation personnelle sera diffusée au préalable.

Offres de groupes régionaux, d'associations et de Hautes écoles spécialisées

- **Groupe régional de Suisse centrale/ZVBB**
La date du « colloque de printemps du ZVBB » doit encore être fixée. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Bernadette Egli (SD Sarnen) : bernadette.egli@sarnen.ow.ch et Edi Arnold (curatelle professionnelle de Kriens) : edi.arnold@kriens.ch
- **Groupe régional de Suisse orientale/OVBB**
Le prochain « colloque d'automne de Wil » aura lieu le jeudi, 9 novembre 2023. Vous trouverez de plus amples informations et l'inscription sur le [site Internet de l'OVBB](#).
- **Le groupe régional de l'Association du Nord-Ouest de la Suisse s'appelle désormais SOVBB de Soleure**
Fin 2021, plusieurs curatrices et curateurs professionnels ont créé une nouvelle association régionale à Olten; informations et inscription auprès de : [Brigitte Kissling](#), SozialAtelierPlus, tél. 079 604 52 98
- **Groupe régional d'Argovie/VABB**
La formation continue de printemps se déroulera le **22 juin 2023**. Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur le VABB ainsi que la possibilité de vous inscrire sur : <https://www.vabb-aargau.ch>
- **Valais et Groupe latin**
HETSL : [CAS en curatelles d'adultes](#) en partenariat avec la GL-ASCP
Informations sur les autres activités : www.hevs.ch/hets
- **Groupe régional de Bâle/VBBRB**
Plus d'informations sur : <https://www.vbbrb.ch/de/>
- **Groupe régional de Zurich/VBZH**
Le colloque 2023 de la VBZH aura lieu le **6 juillet 2023**; thème : « *Gestion des jeunes adultes dans le domaine de la PA* ». Plus d'infos/inscription sur le [site web de la VBZH](#) et info@vbzh.ch.
- **CSIAS - Manifestations** - informations générales : <https://skos.ch/fr>
Formation continue CSIAS 2023 ; « Introduction à l'aide sociale publique »
Mardi 27 juin à l'hôtel Olten (Olten); [Informations et inscription](#)
Infos détaillées : [Manifestations | Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS](#)

- **BFH : Haute école spécialisée bernoise – droit de la protection de l'enfant et de l'adulte**

Vous trouverez tous les détails [ici](#). Le [site web de la BFH](#) fournit de plus amples informations générales ainsi qu'un aperçu de toutes les formations continues [ici](#). Ci-après une vue d'ensemble actuelle :

Début	Offre
Août 2023	Kindes- und Erwachsenenschutz: Basiswissen für die Soziale Arbeit
Octobre 2023	Fachkurs Beratung und Mandatsführung bei hochstrittigen Elternkonflikten
Octobre 2023	Fachkurs Erwachsenenschutz
Octobre 2023	Fachkurs Verfahrensleitung in Kindes- und Erwachsenenschutzbehörden (KESB)
Octobre 2023	CAS Kinderschutz
Novembre 2023	Einführung in das Berner und Luzerner Abklärungsinstrument zum Kinderschutz

- **HSLU : cours spécialisés dans la PEA à Lucerne**

- Sur le site web de la HSLU, vous trouverez désormais un [configurateur de formation continue](#). Vous pourrez ainsi consulter les formations continues disponibles et antérieures obligatoires pour l'obtention d'un diplôme.

- Des informations générales sont disponibles sur le [site web de la HSLU](#), ainsi que les détails/inscription et programmes des colloques. Voici également l'[agenda de tous les événements en un coup d'œil](#) :

- **FH OST**

Offres de la Haute école spécialisée de Suisse orientale : inscription et autres informations sur : [Manifestations | OST](#)

> [divers séminaires sur la PEA](#) : conduite d'entretiens, approfondissement, langue et texte etc.

- **IGQKS - Communauté d'intérêt pour la qualité dans la protection de l'enfant**

[Plus d'informations sur les manifestations et inscription](#)

- **Deutscher Verein für öffentliche und private Fürsorge e.V.**

Notre association partenaire en Allemagne propose aussi des [cours pour les curatrices et curateurs](#). Vous trouverez en outre ci-après de plus amples informations sur les prestations de prise en charge/les curatelles www.deutscher-verein.de

- **Bundesverband Deutscher Berufsbetreuung**

En tant qu'association faîtière des « tuteurs », le BdB est l'[association partenaire allemande](#) de l'ASCP.

- **Fachverband DAF Pflegekind (DAF)**

(DienstleistungsAnbietende Familienpflege gemäss Pflegekinderverordnung PAVO)

- Autres informations sur daf-pflegekind.ch

- **INTEGRAS** – Offres de formation et de perfectionnement sous [colloques](#)

- **Pro Senectute Suisse**

Vous trouverez les offres de formation continue 2023 sous

<https://www.prosenectute.ch/fr/services/pour-les-specialistes/formations.html>

Pro Senectute propose également aux spécialistes externes des formations continues pratiques dans les domaines spécialisés « Gériatrie et conseil », « Communication et gestion » et « Reporting et demandes ». Développez ou approfondissez vos connaissances et de précieuses compétences sociales, professionnelles et méthodologiques.

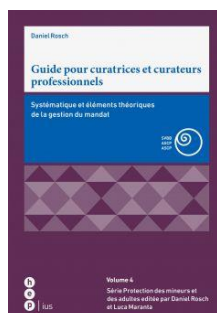
- **Fédération Addiction**

L'OFSP a publié une [nouvelle définition de la détection et de l'intervention précoces](#). Celle-ci a été élaborée en collaboration avec un groupe d'accompagnement auquel l'association [Fachverband Sucht](#) a également participé.

Informations générales sur les Hautes écoles spécialisées

- **Haute école spécialisée de Lucerne Travail social – HSLU**
Plus d'informations sur : www.hslu.ch/fachtagung-kes
- Aperçu des formations continues de la HSLU en 2022 sur : www.hslu.ch/kes
- **Haute école spécialisée bernoise Travail social – HESB**
Aperçu des formations continues de la HESB en 2022 sur :
<https://www.soziale-arbeit.bfh.ch/kes>
- **Haute école spécialisée d'Olten Travail social – FHNW**
Aperçu des formations continues de la FHNW en 2022 sur :
<https://www.fhnw.ch/de/weiterbildung/soziale-arbeit>
- **Haute école spécialisée de Zurich Travail social – ZHAW**
Aperçu des formations continues de la ZHAW en 2022 sur:
https://www.zhaw.ch/de/sozialarbeit/weiterbildung/weiterbildung-nach-thema/?pk_campaign=Adwords-WB-Jahreskampagne
- **Haute école spécialisée de travail social – HE-SO Valais/Wallis**
Aperçu des formations continues de la HE-SO en 2022 sur :
<https://www.hevs.ch/de/hochschule/hochschule-fur-soziale-arbeit/soziale-arbeit/>

F) Références bibliographiques



Guide de l'ASCP pour curatrices et curateurs prof.

Depuis 2017, ce guide pratique de Daniel Rosch, destiné aux curatrices et curateurs professionnels, est utilisé dans la pratique. Plus de 2'000 exemplaires sont désormais en circulation, raison pour laquelle une troisième édition

allemande actualisée a vu le jour le 1er septembre 2022. Le guide de l'ASCP est disponible en librairie ou, [pour les membres de l'ASCP, auprès du secrétariat](#)

[avec un rabais de 20%](#). La livraison est assurée par Stämpfli AG.

L'[édition française](#) actuelle (F), publiée en juin 2018, reste également disponible en librairie et auprès du secrétariat de l'ASCP.

D: ISBN 978-3-7272-2983-1 F: ISBN 978-3-7272-2120-0

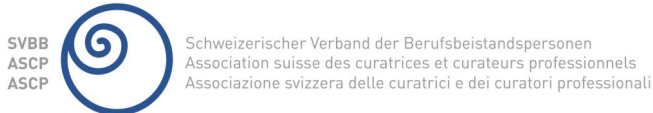
... et pour terminer :

**La vraie sagesse de la vie consiste à voir
l'extraordinaire dans l'ordinaire.**

(Pearl S. Buck)

... et je suis persuadé qu'en tant que curatrice professionnelle ou curateur professionnel, vous avez certainement déjà eu l'occasion de le vivre à plusieurs reprises !

Votre association professionnelle ASCP-SVBB



Mentions légales :

Secrétariat ASCP-SVBB, Markus Odermatt, Schützenmatt 13, 6044 Udligenswil
Téléphone 031 311 51 44 E-mail : info@svbb-ascp.ch

Le secrétariat est joignable par téléphone les **mardi** et **vendredi** de 07h30 à 12h00.

Nous vous recommandons de prendre contact par e-mail.